



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 2 novembre 2019 à 18h30

### Tempête AMELIE

**Vigilance de niveau ORANGE pour vents violents  
et de niveau JAUNE pour pluie-inondation et orages**

**Vigilance de niveau JAUNE pour le risque  
de vagues-submersion pour la marée haute  
du dimanche 3 novembre 2019 à 8h25**

**Vigilance JAUNE à la crue de la Sèvre Nantaise  
et de la Sèvre Niortaise**

Le département de la Vendée est placé en état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour **VENTS VIOLENTS** et de niveau **JAUNE** pour **PLUIE-INONDATION** et **ORAGES**.

Météo-France a diffusé une carte qui place le département de la Vendée au niveau de **vigilance jaune** pour le risque météorologique « **vagues-submersion** ». Cette vigilance s'applique **pour la marée haute du dimanche 3 novembre 2019 à 8 heures 25 (coefficient de 51)**.

**La Sèvre Nantaise et la Sèvre Niortaise sont placées en vigilance crue de niveau JAUNE.**

#### **Type de phénomène :**

Première tempête de la saison hivernale, nécessitant une vigilance particulière.  
Début d'évènement prévu le samedi 2 novembre 2019 à 22h00.

#### **Situation actuelle :**

La dépression liée à la tempête "Amélie" se situe à présent à 700km des côtes bretonnes, avec une pression de 980hPa en son centre. Elle continue à se creuser dans les prochaines heures, en approchant de la France. À l'avant des averses circulent dans un flux de sud-ouest.





## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Évolution prévue :

Dans le courant de la nuit prochaine, une dépression nommée « Amélie » va circuler sur le sud de la Bretagne. Les vents associés vont devenir tempétueux. La partie sud du département de la Vendée et la frange littorale seront particulièrement exposés.

Le vent, de sud-ouest dans un premiers temps, atteindra en rafales 100 à 110 km/h sur ces secteurs, ponctuellement un peu plus sur le littoral. Ils seront associés à de fortes pluies orageuses.

Le vent virera au nord-ouest en fin de nuit, avec toujours des rafales de 90 à 110km/h, voire 120 km/h sur les côtes et les îles. Associé à cette tempête, l'état de la mer deviendra dangereux, avec de forts déferlements possibles à la côte.

Une surcote de 40 à 60 cm pourra être observée au moment de la marée haute (8h25) sur la pointe d'Arçay et de 30 à 40 cm aux Sables-d'Olonne.

S'agissant de la Sèvre Nantaise et de la Sèvre Niortaise, les pluies conséquentes prévues devraient entraîner une nouvelle hausse des niveaux.

### Mesures prises par la préfecture de la Vendée

**Tous les maires du département ont été alertés de cette situation. La préfecture leur a demandé de mettre en œuvre les mesures des plans communaux de sauvegarde destinées à informer la population et mettre en alerte leurs services techniques.**

**Le centre opérationnel départemental à la préfecture est activé à partir de ce soir et durant toute la nuit. Les effectifs mobilisables du SDIS ont été renforcés pour faire face à de nombreux appels.**

**La préfecture tient à rappeler les conséquences possibles pour ces différentes vigilances et les conseils de comportement par la population face à cet évènement tempétueux (voir annexe).**

Il convient d'être vigilant et de se tenir informé de l'évolution météorologique :

Site internet : [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) / [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

sur les comptes officiels  @PrefetVendee /  Préfet de la Vendée





## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Annexe

### Conséquences possibles pour vents violents, orages et pluie-inondation

#### **Vents violents**

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre. Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

#### **Orages**

- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

#### **Pluie-inondation**

- De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues.
- Des inondations sont possibles dans les zones habituellement inondables.
- Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.
- Risque de débordement des réseaux d'assainissement.
- Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ».

### Conséquences possibles pour le risque de vagues-submersions

- Les submersions marines peuvent provoquer des inondations sévères et rapides du littoral, des ports et des embouchures de fleuves et rivières. Les vagues peuvent, quant à elles, endommager des infrastructures côtières par effet mécanique et provoquer des envahissements d'eau par projection. Ces deux phénomènes, lorsqu'ils sont simultanés, sont particulièrement destructeurs ;





## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- En cas de submersion, les voies de communication, les habitations, les zones d'activités peuvent être inondées et endommagées en quelques heures, voire moins, même à plusieurs kilomètres du littoral ;
- Les vagues peuvent transporter des objets ou matériaux (notamment des galets) et en faire des projectiles susceptibles de blesser des personnes ou d'endommager des biens ;
- Les objets non correctement arrimés peuvent être emportés ;
- Les bateaux, même amarrés au ponton dans les ports, peuvent être soulevés et emportés sur la terre ferme ;
- A proximité des estuaires, l'écoulement des cours d'eau peut également être ralenti voire stoppé, ce qui génère alors des débordements ;
- Les dégâts peuvent être aggravés par le vent.

### Conséquences possibles pour la crue

- Les premiers débordements peuvent être constatés à partir de ce soir et jusqu'à demain ;
- Certains cours d'eau peuvent connaître une montée rapide des eaux.

### Conseils de comportement pour vents violents, orages et pluie-inondation

#### Conseils de comportement

##### **Vents violents**

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

##### **Orages**

- À l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.





## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Pluie-inondation**

- Si vous habitez en zone habituellement inondable, tenez vous informés, suivez les consignes de sécurité, souciez vous de vos voisins et prenez les précautions adaptées.
- Mettez préventivement vos biens à l'abri des eaux. Ne descendez en aucun cas dans les sous-sols durant l'épisode pluvieux.
- Renseignez vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure et soyez vigilants. Evitez, si possible, le réseau routier secondaire. Soyez prudents face aux conditions de circulation pouvant être difficiles.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.

### **Conseils de comportement pour le risque de vagues-submersions**

#### **Consignes générales :**

- Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias et/ou par votre commune ;
- Evitez de circuler en bord de mer ;
- Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.
- Soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.

#### **Habitants du bord de mer :**

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés ;
- Protégez vos biens susceptibles d'être endommagés par les vagues ;
- surveillez la montée des eaux.

#### **Plaisanciers :**

- Ne prenez pas la mer ;
- Ne pratiquez pas de sport nautique ;
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et ne restez pas à bord.

#### **Professionnels de la mer :**

- Evitez de prendre la mer ;
- Soyez prudents, si vous devez sortir ;
- A bord, portez vos équipements de sécurité (gilets...) ;
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et évitez de rester à bord.





## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :**

- Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas ;
- Ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs ;
- Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise) ;
- Eloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

### **Conseils de comportement pour la crue**

- Soyez vigilant si vous vous situez à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone habituellement inondable,
- Conformez-vous à la signalisation routière,
- Tenez-vous informé de la situation.

